

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 17 septembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
M. CATTEZ François a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : RESEAU CAPSO DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE -
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT.**

2020-09-N° 8

Dans le cadre de la mise en place de la politique de lecture publique de la future Médiathèque sur le site réhabilité de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste, une convention de partenariat doit être conclue avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Cette convention va d'ores et déjà permettre à la bibliothèque municipale adultes, puis à la future Médiathèque, de bénéficier des dispositifs mis en place par le réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération (BAPSO) : logiciel SIGB (gestion informatisée du catalogue et des usagers de la bibliothèque), formation des agents, attribution d'un fonds de concours annuel pour les achats de documents, acquisition de ressources numériques, mise à disposition d'une tablette et de deux liseuses, action culturelle,...

L'ensemble de ces dispositifs et des obligations de la Commune (gratuité des adhésions, mise à disposition des collections de la bibliothèque municipale adultes et de la future Médiathèque à l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer inscrits dans une bibliothèque du réseau, ...) sont spécifiés dans le projet de convention joint en ANNEXE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Alexandre HERMANT - Maire-Adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Réseau CAPSO des bibliothèques de lecture publique » à intervenir avec la CAPSO.

Pour **extraire conforme**,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

